



Succession maison entre heritiers

Par **jeanmichel**, le **01/05/2010 à 20:18**

Bonjour,rnvoila en bref ce que je voudrais savoir nous somme trois enfants, ma mere a une maison que je souhaiterais garder dans la famille et je ne veut absolument pas la vendre,je sais que j ai une soeur qui renconcerais a sa part ,elle meme est d accord pour que je recupere la maison ,que faut il faire?rne je n ai pas les moyen de racheter cette maison sinon je l aurais deja fait,et que se passerais t il si le 3 eme enfants veut la maison aussi, car cette enfant n a plus de contact avec la famille , merci d avance

Par **Tisuisse**, le **01/05/2010 à 22:59**

Bonjour,rnrnSoit vous rachetez les parts de chacun, soit les 2/3 de la maison, soit la maison devra être vendue puis, le fruit de la vente sera partagé en 3. La renonciation a succession ne peut pas se faire sur une partie seulement de l'héritage et n'est acceptée, par le fisc, que si les dettes représentent plus que l'actif. Votre soeur est héritière réservataire au même titre que vous et ne peut donc pas renoncer, ne serait-ce que pour protéger les droits successoraux de ses propres enfants, vos neveux et nièces.rnrnQuand l'enfant qui n'a plus de contact avec la famille, cela importe peu, le notaire sera chargé, lui, de le contacter. La clôture de la succession ne pourra pas se faire sans lui.rnrnQu'en pense le notaire chargé de la succession ?

Par **Upsilon**, le **02/05/2010 à 17:35**

Bonjour et bienvenue sur notre site. rnrnJe pense à une autre solution: Votre mère dispose

t'elle de finances lui permettant de "dédommager" les autres enfants? rnrnJe pense avoir une solution, mais il me faut l'age de votre mère, la valeur actuelle de la maison et votre capacité maximum de financement. rnrnSincères salutations, rnrnUpsilon.